

Organisation des élections municipales 2020 : La Ville de Bernay s'engage pour protéger les publics présents

La Ville de Bernay, comme l'ensemble des communes françaises, a reçu mardi 10 mars 2020, les instructions provenant du Ministère de l'Intérieur en vue de limiter la propagation du coronavirus COVID-19 et protéger les membres des bureaux de vote, les scrutateurs et les électeurs à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

Parce qu'il est important que la situation particulière que crée la présence du coronavirus COVID-19 ne conduise pas certains électeurs qui souhaiteraient prendre part au scrutin à y renoncer, la Ville de Bernay assure que le dispositif proposé dès le 15 mars sera conforme aux instructions afin de proposer le meilleur déroulement possible de ce rendez-vous citoyen majeur.

Pour cela, la Ville de Bernay va notamment :

> revoir l'aménagement de ses bureaux de vote afin qu'ils respectent les instructions ministérielles (marquage au sol, définition d'une zone de confidentialité...). Par ailleurs, chaque bureau de vote disposera d'un point d'eau équipé permettant à tout un chacun de se laver les mains. Ils seront signalés par une signalétique dédiée ;

> mettre en place un agent municipal équipé d'un dispositif de comptage à l'entrée de chaque bureau de vote afin d'éviter une trop grande concentration de population (par exemple, pour le bureau "salle des fêtes", pas plus de 30 personnes à la fois). A ce sujet, la Ville de Bernay recommande à la population d'éviter les créneaux habituellement plus chargés (11h30-12h30 et 16h-18h) pour aller voter ;

> mettre des moyens en œuvre pour que le nettoyage des bureaux de vote soit effectué à plusieurs reprises durant les deux journées des 15 et 22 mars, bureaux qui auront été au préalable intégralement désinfectés. Plus particulièrement, les stylos utilisés pour les signatures seront désinfectés après chaque utilisation et des gants seront mis à disposition des agents et des assesseurs de chaque bureau de vote.